

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 AVRIL 2011

Date de Convocation : 12 avril 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept avril, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur DHONDT Denis, Maire.

Etaient présents : Mme GADRÉ Chantal.
MM. BELLETTRE Michel, BOUCHER Eric,
DELMAS Bertrand, PASCAUD Sébastien,
VANDOO LAEGHE Noël.

Etaient absents excusés: Mme CABOCHETTE Sylvie.
MM. GUILBERT Roger, LEU Grégory.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 FEVRIER 2011

Lecture du compte rendu de la réunion du 21 février 2011.
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR POUR L'ANNEE 2010

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare à l'unanimité des membres présents (7 voix pour) que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion du comptable, lequel a été approuvé préalablement au vote du compte administratif ;

Considérant que les données du compte administratif sont conforme à celles du compte de gestion du comptable ;

Considérant qu'il convient d'approuver les résultats de l'exercice 2010 en euros pour en permettre l'affectation et la reprise au budget 2011,

APPROUVE à l'unanimité des présents par six voix pour, sous la présidence de Monsieur BELLETTRE Michel, Deuxième Adjoint, le compte administratif 2010 de l'ordonnateur qui fait apparaître les résultats suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	92 344,52 euros
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	147 178,78 euros
DEPENSES TOTALES :	239 523,30 euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT :	33 760,16 euros
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	198 277,00 euros
RECETTES TOTALES :	232 037,16 euros

<u>DEFICIT GLOBAL DE L'EXERCICE :</u>	<u>- 7 486,14 euros</u>
<u>RESTES A REALISER :</u>	<u>0,00 euros</u>
<u>RESULTAT REPORTE : EXCEDENT :</u>	<u>124 143,56 euros</u>
<u>RESULTAT CUMULE : EXCEDENT :</u>	<u>116 657,42 euros</u>

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 ;

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2009	Virement à la section d'Inv. (affectation du résultat)	Résultat de l'exercice 2010	Restes à réaliser 2010	Solde restes à réaliser 2010	Chiffres 10 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	A		C	D Dépenses Recettes 0,00 0,00	Recettes Moins Dépenses = E 0,00	F = A + C + E - 7 894,82 €
Fonctionnement	A + 86 166,48 €	B 12 712,46 €	C + 51 098,22 €			G = A - B + C + 124 552,24 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

A – B + C correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement.	
1 ^{er} EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010 (si G en excédent)	G = H + I + J 124 552,24 eur
Affectation obligatoire * à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpte 1068)	H 7 894,82 eur
Solde disponible affecté comme suit * affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	I 0
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	J 116 657,42 eur
Total affecté au compte 1068	H + I 7 894 ,82 eur
2 ^e DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010 (si G en déficit)	G
Déficit à reporter (ligne 002)	

Nombre de membres présents : 07

Nombre de suffrages exprimés : 07

VOTES : Contre : 0 Pour : 07 Abstention : 0

VOTE DES TROIS TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas augmenter les trois taxes locales pour l'année 2011.

Les taux restent donc inchangés, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,04 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,64 %

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311) de la nomenclature M.14 de 103 200 euros.

BUDGET PRIMITIF 2011

Présentation du budget primitif 2011 par Monsieur le Maire.

Le budget primitif 2011 s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

* **SECTION DE FONCTIONNEMENT** :

Recettes : 320 652,00 euros

Dépenses : 320 652,00 euros

* **SECTION D'INVESTISSEMENT** :

Recettes : 83 315,00 euros

Dépenses : 83 315,00 euros

Le budget primitif 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTES : Contre : 0 Pour : 07 Abstention : 0

URBANISME : MODIFICATION DE L'ARTICLE NAr 11 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur le Maire présente la demande formulée par la SARL BRIT & CAT relative à l'aménagement du terrain dénommé « Le Potager » cadastré section B n° 221. Cette société souhaite modifier l'accès existant au Potager afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires à la viabilisation de cette parcelle.

L'Architecte des Bâtiments de France a donné un accord de principe.

Le service instructeur de la D.D.E. demande que le Conseil Municipal apporte une modification de l'article NAr 11 du Plan d'Occupation des Sols autorisant le déplacement de l'entrée du Potager.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de modifier l'article NAr 11 du P.O.S. ainsi : « Un portail devra constituer le seul accès sur la rue Jean du Bos ».

TRAVAUX DE REFECTION DES MURS INTERIEURS DE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les travaux de réfection des murs intérieurs de l'Eglise de Bovelles. Le montant total des travaux s'élève à 9 788,63 € HT soit 11 707,20 € TTC.

Cette estimation correspond au devis présenté par l'entreprise BENOIT MAUPIN à BELLANCOURT.

Une déclaration a été faite aux Assurances Mutuelles de Picardie dans le cadre d'un dégât des eaux. Une expertise a eu lieu.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide du département dans le cadre du concours exceptionnel pour les petites communes, ainsi que l'accord du préfinancement de ces travaux, afin de pouvoir les réaliser le plus rapidement possible.

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention Conseil Général : 2 936,59 € (si taux de 30 % accordé - CEPC)
- Part communale (dont TVA) : 8 770,61 €

Cette dépense sera imputée en investissement et prévue au budget communal 2011.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

● Cimetière :

Un récupérateur d'eau de 300 litres sera installé au cimetière de Bovelles à côté de la chapelle. Ces travaux seront réalisés par l'employé communal.

● Accès à la mairie :

Il serait souhaitable d'installer une main courante le long des escaliers menant à la mairie.

● Calvaire rue Jean du Bos :

Un Christ sera reposé sur le calvaire de la rue Jean du Bos le 21 juin 2011. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,